

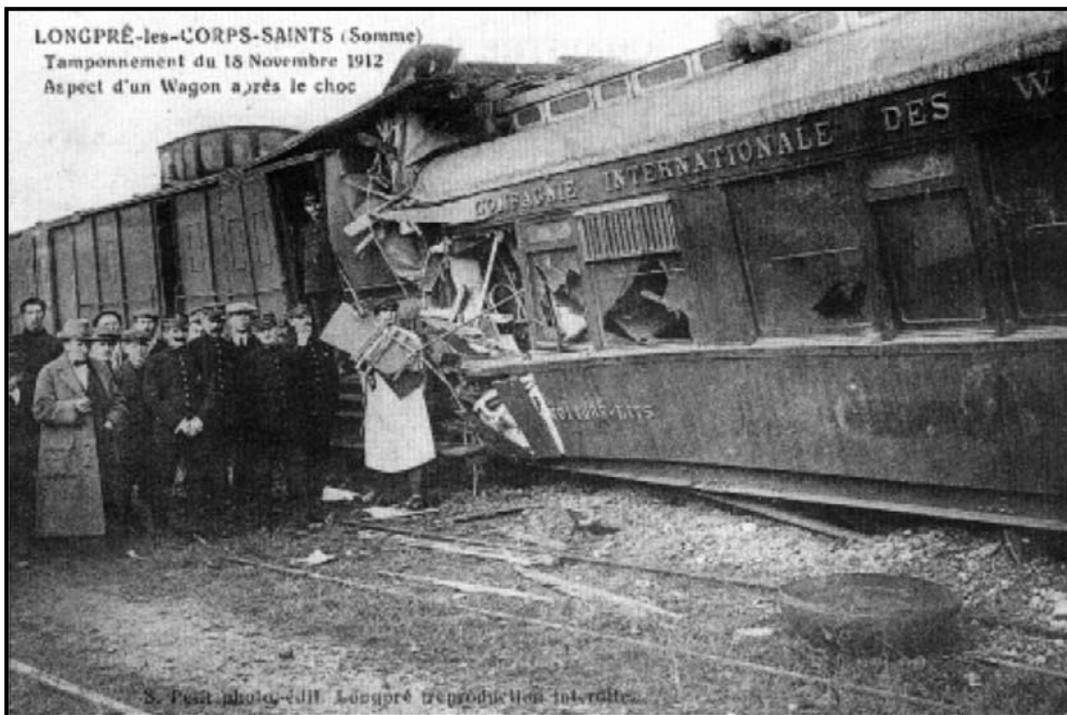
Section

Patrimoine

C.I.S.

N° 10

Contes, légendes croyances et faits divers...



de la communauté de communes
de la région d'Hallencourt

Ec min avoère des boènes adrèches

Histoire en picard écrite et dite par Monsieur Barbette de Frucourt

Tcho Jean à pu d'tchinze ans il étoait coère éfant d'tcheur. Un diminche après l'messe, sin copain, tcho Flippe, i l'attindoait d'pi un boin momin, quint i l'est sorti d'ech l'église tout effarouché.

- « Tu n'a mis du temps à r'tirer tin supli ! » qui l'i dit tcho Flippe.
- « N'm'in parle point » qui répond tcho Jean, « i m'arrive coère eine histoère du diable. Tu t'souviens qu'o'zon communié insane. L'ennée d'après t'o confirmé. Mi point. J'ai yeu l'rougeole ach momin lo. Fidjur'te ec no tchuré i s'in souvient et pi qui s'est joutché din s'tête d'em foaire confirmer ! »
- « Quoi qu'a peut t'foaire ? » qui dit tcho Flippe.
- « A peut m'foaire, eq' pour confirmer, i feut aller à confesse, et pi qu'no tchuré il o voulu m'confesser et pi qu'mi j'ai yeu eine histoère avec une file et qu'j'ai été forché ed'li dire »
- « Eq' minc' t'o foait pour li dire o ? » qui dit tcho Flippe.
- « J'i ai raconté eq' minc' à s'étoait passé : un diminche après l'moé d'eu, j'étoais lo à bag'neuder, quint une file à mo d'mindé d'evnir avec elle tcheuillir des meurons. J'n'avoais rien à foaire. J'ai prin sin pénier, pi on sommes partis ach bo Beudet. In déchindant un roeyon, al o glinché, pi al est tcheute sin tchu din chés rouinches. Al m'o d'mindé d'el l'aidier à r'tirer ché zépaines intichés din ses fesses. Pour tracher ché zépaines il o bien fallu eq'j'i passe m'main sus' pieu. Cha avaoait l'air d'li plaire, al r'levoait sin cotron gramin plus heut. . O savez bien Monsieur l'tchuré eq' minc' ché histoères lo, i finich'tout' !
- « J'i r'pinse à ch'teure, j'oroais point du dire à ch'tchuré : O savez bien !... »
- « In tout cas, i n'o point bronché mais i m'a d'mindé quèche eq'chétouait cholle file. Mi j'i ai répondu qu'ej' n'el diroais jamoais. Ej n'alloais point vind une file qu'avoait si ginti avec mi ! »
- I m'dit qu'i n'mé donnero point l'absolution si j'éne li disoait point quèche eq'chétouait, pi qui conoachouait bien ché délurées d'ech poeyi, pi eq' pour m'aidier, i alloait m'dire des noms. Qu'ej n'avoais qu'à réponde par oui ou par non. I m'o donné quat,chonc noms. Mi j'ai toujours répondu non !
- « Pour finir », qui dit tcho Flippe, « tu l'o yeu l'absolution ? »
- « Non. No tchuré i m'o foutu al'porte avec un queu d'pied din min tchu. Mais ej'm'in fou pace que sans l'voulouère i m'o deuné quéques boènes adrèches. ».

CONTES, LÉGENDES, CROYANCES et FAITS DIVERS...

ALLERY

1- La fée Fifine :

Le 30 décembre 1705, une violente tempête fit tomber le clocher de l'église. La petite histoire veut que la fée Fifine, qui veillait sur le pays, accomplit l'exploit de relever le clocher à l'aide d'un fil de laine.

Dans les villages voisins, on s'empressa de surnommer les habitants : chés fous d'Ary, estimant qu'il fallait être fou pour croire dur comme fer à une pareille fable. N'empêche que Fifine est bien restée dans la mémoire collective d'Allery et c'est elle fière et courageuse qui symbolise les allérois attachés à leur terre et à leurs traditions.

2- Ce sacré Chichette :

Histoire racontée par Monsieur Serge Poiret

C'était,, c'était il y a bien longtemps, dans les années 1923/1928.

Mon père à l'époque exerçait l'honorable profession de cabaretier à l'enseigne de l' « Hôtel de la Gare » ; certainement la meilleure affaire des neuf cafés d'Allery, coincée entre le plus gros des neuf tissages et la gare débordante d'activité où se croisaient voyageurs et marchandises.

Sa préoccupation première d'alors lui venait de sa lapine, mise à mâle en son temps et dont il était dans l'ignorance du résultat.

C'est là qu'intervint la providence en la personne d'une figure du pays, Chichette, autrement dit Albert Ulysse, enfin je veux dire Albert Corroy fils d'Ulysse.

Chichette, petit de taille, haut en couleur et à la barbiche en pointe était l'homme de toutes les situations : journalier, fossoyeur, tueur de lapins et marchand de peaux, brocanteur, chanteur, carillonneur et même détenteur de la roue de la loterie lors des fêtes du village.

Sollicité pour diagnostiquer l'état de la lapine, Albert s'en alla au clapier, saisit l'animal, la coucha sur l'avant-bras, tata et retata puis doctement rassura Papa :

La bête était pleine..., mais, car il y avait un mais, et là il engageait sa réputation et une tournée d'apéritif, elle enfantera tout mâle ou tout femelle.

Papa, naturellement cartésien et qui avait fait ses humanités au lycée d'Amiens, était ouvert à la vraie science, hermétiques aux sciences occultes . Il topa là.

La vie reprit son cours. Les jours s'écoulèrent mais la tension montait au fur et à mesure que le nid de duvet grossissait.

Arriva l'heure de la vérité, le nid frémissait.

La porte du clapier fébrilement ouverte, Papa tata, retata. Taratata, rien n'y faisait. Il lui fallait connaître l'humiliation du pari perdu : le nid ne renfermait qu'un seul lapereau.

Papa n'avait plus qu'à servir sa tournée de Dubonnet et jurer, mais un peu tard...

3- Saint Séverin et les mauvais payeurs :

Note rapportée par V. Douchet au début du XXème siècle.

« Que se passe-t-il donc dans la rue ?

Le père Tatisse, brave homme, d'ordinaire si calme, discute avec grande animation avec son locataire, ech' Bricolier, qui prétend avoir acquitté la dernière année de fermage d'un lopin de terre.

Rendons-nous devant Saint Séverin, riposte le père Tatisse, et nous verrons bien, vilain drôle, si tu as le toupet de soutenir que tu ne me dois rien.

Et il entraîne le mauvais payeur, qui le suit en maugréant.

Lève donc la main droite. regarde en face Notre saint Séverin, et répète donc, si tu l'oses : J'ai payé l'père Tatisse !

Ech' Bricolier hésite, balbutie des mots incompréhensibles, et baisse la tête. il ne lève pas la main, de crainte du châtiment futur.

L'père Tatisse a gagné son procès.

Ech' Bricolier sera poursuivi.

Ceci se passait il y a cinquante ans environ.

Si le débiteur, au contraire, s'empressait de lever la main, c'est qu'il avait la conscience tranquille. »

4- Honneur à la Vierge :

D'après Brohard et Leblond – Croyances populaires et cultures en Picardie.

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, quand une génisse avait son premier veau, les ménagers et cultivateurs offraient à la Vierge une demi-livre à une livre de beurre. Le beurre était déposé sur l'autel de la Vierge puis vendu aux enchères le dimanche suivant au profit de la paroisse. Cette pratique devait garantir une production abondante de lait crémeux.

5- Se débarrasser de la rage :

D'après Le culte de l'arbre et de la forêt par M Crampon 1936.

On se servait de l'épine. Ses fleurs, macérées dans le vinaigre, rendaient inoffensive toute morsure de chien errant.

La rage avait suscité une grande peur et des remèdes sans nombre. Vers 1850, on se souvient qu'on étouffait cruellement les malheureux entre deux matelas.

6- Farces d'éch' Mawais d'Ary :

Nous avons déjà présenté Isidore Darras, dit ech'Mawais. Voici l'une de ses facéties :

« Modeste, éch'jour-lo, i r'noait d'vir Caline, éch'fabricant d'toèle d'él Neuville. Comme il avoait éne commission à foaire à Frucourt, i rapassoait don par Veux.

In arrivant su l'plache, i voit ch'cantonnier in route à carrier des raques qui r'montoait su l(bord d'él mare.

- Ah ! vous vlo in route !' qui li crie Darras.

L'eute i balle és'brouette et pis i s'értorne, tout étombi. I s'edmandoait quoi qui voloait dire.

- Bé quoi ! Oz avez l'air d'én point comprénne.

- Sié ! Ch'maire i m'o dit d'donner un ptchot queup su l'plache. Et j'su in route à l'nettoyer.

- Nom des eus ! i n'a rien comprins du tout d'él l'intinte éd Douville. Ch'est point o qui feut foaire ! I fuet rboucher l'mare – L'Général i vo passer. I feut qui n'y euche pus rien du tout quant i passero. D'abord, éch'Maire il est au courant pis chl'agent-voyer i viendra d'main pour vir si est foait...

- Sitôt qu'Darras il o ieu torné sin dos, ch'cantonneir il a cminché à rimbléyer l'mare.

Comme i n'avoait qu'à j'ter chés terres in allant bos, pis qu'il avoait cminché à l'intrée pour éq chés ieux i s'in voéch't au fond. Il étoait d'l'avant quant éch'Maire il a v'nu.

- Mais quoi qu'tu foais ? Qu'est-che qui t'o c'mandé d'foaire o ?

- Bé, ch'est té ch'marchand d'toèle d'Arry.

Il a répété tout ch'qué Darras il li avoait dit. Ch'Maire il l'o raconté à ses conseillers nu'il ont bien ri. Comme ech travail il étoait avanché, i l ont fini par érconnoaite qu'étoait bien miu. Ch'est d'lo qu'él mare al o tè rbouchée... »

Notes : Douville : député de l'époque. L'Général : le général Boulanger

7- Une affiche de campagne électorale :

Ch'Mawais d'Ary est connu pour avoir animé les campagnes électorales. Il n'a pas été le seul. Voici le texte d'une autre affiche écrite le 5 mai 1912 :

*À CHÉS VOTEUX
D'ALL'RY*

Ez z'élections ed dimeinch' in' preint'nt point ed sin épis chés horzains y veuent no m'ner par ol bout ed no nez avec quéques affameux d'All'ry.

On' vot'ré point pour ol liste ed chés veindeus ed lait à 4 sous ol lite épis ed brin ed coéchon à 75 fr. ol chein. Sans oublier ech pain à 14 nous les 4 liv's (quand y n'in manqu' point).

Y foro qu'à chés geins lo o preindonche 3 francs 10 sous par jour quand o z'irons à l'jornée à leu moéson.

Y feut éte ovrier comme mi pour ol savoer et ch'est pour o qu'éche veind toujours min lait à 3 sous. Il est vrai equ' j' n' fréquent' point ech grand professeur ed raquette pour en' n'arriver lo. Aussi ech vous dit d' n' point voter pour ol list' lo à n'importe qué prix, même pour chés bistouilles don no grand cabaleu y nous gave tout nous filoutant en vous maquant par derrière no dos.

On' manquons point ed geins capabes sans chés accapareux lo et si o volez bien oz' zés trouverez comm' mi pour ez zés mett' avec mi sur vos bull'tins ed vot'.

O povez compter sur mi, comme' ej compte sur vous.

*Jean Baptiste POIRET,
Candido.*

8- Hippolyte(s)



Raconté par Serge Poiret et illustrant la plaque funéraire ci-contre :

« La Révolution du 4 septembre 1870 avait détrôné Napoléon III fait prisonnier à Sedan. Le changement de régime entraîna naturellement le changement de maire. Le préfet, arguant de l'intérêt supérieur de la nation, convainquit le nommé Édouard Darras d'accepter la charge suprême.

Fin politique, le nouveau maire s'employa, au nom des mêmes principes de persuader son ouvrier de confiance Hippolyte Boutillier d'endosser la charge éminente de garde-champêtre. La chose ne fut pas des plus faciles, mais finalement son civisme l'emportant Tcho Polyte voulut bien se sacrifier pour trois mois.

À l'échéance des trois mois, Monsieur le maire se dut d'expliquer à Hippolyte que le choix de Monsieur le préfet le concernant l'impliquait lui Hippolyte de la même manière.

Hippolyte se laissa convaincre, et au fil des ans en fut même tellement convaincu que les élections de 1884 venues, Édouard Darras battu, n'arriva pas à amener Hippolyte à démissionner de ses fonctions et à reprendre son emploi d'antan.

Hippolyte avait un fils prénommé Hippolyte... qui lui succéda dans la fonction... et qui eut un fils qu'il prénomma Hippolyte... qui fut garde-champêtre jusqu'en 1953.

9- Cabris et baudets

Lu et écrit par Serge Poiret :

« En 1843, l'instituteur Houbillard qui exerçait simultanément les professions d'épicier, mercier, marchand de fer, banquier fut révoqué et remplacé par le sieur Quevauvillers. Cette mesure administrative divisa les écoliers en deux camps : les partisans de l'ancien magister continuèrent de fréquenter l'école qu'il avait ouverte dans une de ses propriétés. On les appela les baudets. D'autres fréquentèrent l'école officielle. On les appela les cabris. Deux partis bien tranchés divisèrent le pays de leur haine féroce, soutenue dans chacun des clans par sa propre fanfare.

Advint un 14 juillet que les baudets avaient décidés de fêter dignement par un défilé en fanfare à travers le village.

Le maire, cabri et bonapartiste interdit la manifestation et dépêcha son garde-champêtre au devant de la manifestation que naturellement nos baudets avaient maintenue, ce qui leur valu une contravention de quarante centimes dont ils s'acquittèrent par le produit d'une quête qui leur rapporta un franc et vingt centimes.

Et Tcho Polyte, tout bonapartiste qu'il fut, s'employa à convaincre Monsieur le maire d'imaginer d'autres moyens, pour ruiner plus sûrement le parti des baudets. »

BAILLEUL

1- La mare Saint Martin :

D'après un article paru dans la revue Le Dimanche de Corblet le 3 septembre 1899



« Nous sommes ici en présence d'une fontaine ou plutôt d'une mare, c'est le nom qu'on lui donne dans le pays, doublement curieuse et intéressante, au point de vue topographique, géologique, et au point de vue des pratiques.

Cette mare est située au milieu du bois de Bailleul, en plein fourré, loin de tous regards, ombragée par des arbres nombreux et touffus, sur un mamelon central et élevé, dont le versant nord donne dans la vallée de Limeux et le versant sud dans celle de Grandsart. C'est un immense bloc de craie recouvert sur ses versants d'une couche assez mince de terre végétale et à son sommet d'une épaisseur de terre bieffeuse et caillouteuse, suffisante pour faire pousser toute une futaie d'arbres respectables.

Comment se fait-il qu'il y ait au milieu de ce bois une mare large de 1,50m, profonde de 1 mètre à peine et que toujours, en tous temps, par s les plus longues et les plus grandes sécheresses, il y ait de l'eau ? À la première question, il est impossible de répondre d'une façon catégorique ; ce qu'il y a de certain, c'est que cette mare

existe là, de temps immémorial. À la seconde question, la réponse est plus aisée. L'argile étant une terre imperméable surtout quand le sous-sol est crayeux ; elle forme facilement une croûte qui forme cuvette et retient l'eau très longtemps. Dans le cas présent il n'est pas question de source, car l'eau dans le puits du château voisin, à Coquerel, est à 97 mètres de profondeur. Toutefois, il peut arriver que l'eau arrêtée par la couche biefieuse forme aux environs de cette mare comme des réservoirs qui, peu à peu, à mesure du dessèchement, viennent fournir de l'eau que l'on voit toujours dans cette mare....

Chose plus curieuse que le reste, c'est que dans notre siècle même, il n'y a pas trente ans, au vu et au su de beaucoup d'habitants de Bailleul, cette mare a été l'objet de croyances chrétiennes et de pratiques païennes. On venait de très loin autrefois, c'est à dire il y a vingt ans, boire de l'eau de cette mare pour se guérir des fièvres.

On faisait une neuvaine de prières à Saint Martin ; le premier jour on venait puiser de l'eau à la mare, on en buvait un peu tous les jours et le neuvième jour on revenait boire à la mare.... la neuvaine faite et l'eau bue, on coupait ce que les paysans appellent une arcelle ou petite branche longue et fine, et on la liait autour d'un des baliveaux qui entouraient la mare. Le vieux garde m'a dit, qu'au commencement de son arrivée dans le pays, il avait vu chaque année une dizaine de ces arcelles liées aux arbres. Il ajoutait que chaque baliveau qui portait une de ces arcelles mourait infailliblement dans l'année. ... Cette mare était l'objet d'un pèlerinage très fréquenté, il n'y a pas encore très longtemps, au jour de Pâques et au lundi de Pâques. On en retrouve les traces dans cet usage local qui amène presque tous les habitants de Bailleul dans le bois, après les vêpres de Pâques et l'après-midi. Les allées sont couvertes de monde, il y a des jeux, des danses, des marchandes de galettes et de sucre ; il y a certainement dans cette coutume le souvenir de l'ancien pèlerinage de Pâques.

Quant à la dénomination de cette mare, il n'est pas étonnant qu'elle porte le nom de Saint Martin, patron de la paroisse.

Dans Le culte de l'arbre et de la forêt, M Crampon nous parle de la mare Saint Martin en 1936

« Il existe dans la partie méridionale du bois de Bailleul en Vimeu, une petite mare, perdue dans le taillis, en un endroit difficile à trouver : c'est la mare de Saint Martin. Elle présente la forme d'un fer à cheval de 4 mètres de diamètre. La légende affirme que Saint Martin passa à Bailleul, en se dirigeant sur Grandsart ; on pouvait autrefois suivre sa trace grâce à une bande de terrain où le blé poussait mieux qu'ailleurs... En un certain endroit, le cheval du saint s'arrêta. L'emprunte de son pied donna naissance à ce creux. »

Qu'en est-il en l'an 2000 ?

Il n'existe plus aucune croyance liée à cette mare qui semblait dans l'oubli. Mais grâce au propriétaire des lieux et à quelques bénévoles de Bailleul, Bellifontaine, cette mare a été présentée au grand public, lors des journées communauté ouvertes des 19 et 20 juin 2000. Elle contient toujours de l'eau en permanence, alors que d'autres creux avoisinants sont asséchés.

2- Du boucher d'Abbeville :

Ce fabliau anticlérical a été écrit par Eustache d'Amiens au XIII^{ème} siècle. Écrit en vers, en ancien français, une traduction en prose existe dans 'Contes à rire du Nord de la France', nous résumons cette dernière version.

« Il y avait à Abbeville un boucher fort estimé de ses voisins. Vers la fête de la Toussaint, il advint que ce boucher se rendit au marché d'Oisemont pour acheter des bêtes. Son voyage n'avait guère eu de succès, puisqu'il n'avait pas investi un seul denier.

La nuit le surprit à Bailleul, à mi-chemin de sa demeure. Voyant une pauvre femme plantée à l'entrée d'une maison, il lui posa cette question : 'trouve-t-on dans cette ville, moyennant finance, quelque établissement où l'on puisse acheter de quoi se restaurer, car jamais je n'ai aimé dépendre

d'autrui ?' Et la brave femme lui répond : 'Sire, par tous les saints du monde, il n'y a pas de vin dans cette ville, sauf chez notre prêtre, le seigneur Gautier, qui a deux tonneaux. Allez loger chez lui.'

Le doyen était assis sur le seuil de sa porte, le cœur rempli d'outrecuidance. Notre homme le salue et lui dit : 'Cher seigneur, hébergez moi par charité, et vous accomplirez un digne et noble geste'

'Mon brave' répond l'autre 'un laïc ne passera pas la nuit ici !' »...

Malgré la proposition de payer la chambre, le curé refuse l'hospitalité et le boucher disparaît.

...« Puis il s'en va sans rien ajouter, en proie à une violente colère. Dès qu'il fut arrivé hors de la ville, il rencontra un grand troupeau de brebis. Il s'adresse au berger qui lui apprend que ce cheptel appartient au prêtre

Voilà ce que fit alors le boucher : il s'empara d'un mouton. au plus vite, le boucher retourne à la maison du prêtre. Il lui dit : 'je viens d'Oisemont où je suis allé au marché, je n'y ai acheté qu'un seul mouton, mais il a la selle bien grasse. Sire, hébergez-moi pour la nuit. Ce soir, nous mangerons la viande de ce mouton, il est gras et bien en chair, chacun en aura son saoul.'

Le doyen répond : 'Oui certes, très volontiers ! Même si vous étiez trois, vous trouveriez ici à vous loger à votre guise, car jamais personne ne m'a vu hésiter à faire un geste d'honneur et de courtoisie'

Alors ils entrent dans la maison, il assomme la bête puis l'écorche, en jette la peau sur une poutre. Le doyen avait une amie et il la fit souper à sa table, avec le boucher, lui montrant par cette attitude son attachement.

Quand ils eurent mangé à leur aise, la dame fit préparer à l'intention de son hôte, un lit tout à fait confortable. Puis le doyen appelle sa servante : 'je te recommande notre hôte, qu'il voie tous ses désirs satisfaits, et que rien ne puisse lui déplaire !

Le boucher demeura près du feu et dit : 'Servante, avance un peu, si tu veux bien coucher avec moi, satisfaire mon caprice, et me donner du plaisir, tu auras la peau de mon mouton ! ' La servante coucha avec lui jusqu'au lever du jour.

C'est alors que se leva le prêtre. Accompagné de son clerc, il se rend à l'église, afin de chanter et de célébrer l'office.

Sans plus attendre le boucher va trouver son hôtesse dans sa chambre pour prendre congé. La belle s'éveille et voit son hôte planté au bord du lit. Il s'approche du chevet et penche la tête vers l'oreiller ; repoussant le drap, il aperçoit sa blanche et belle gorge, ainsi que les seins.' Quelle chance a le doyen de coucher tout nu avec pareille dame ! Si seulement je pouvais coucher un petit moment avec elle, j'en serais tout ravigoté.'

'Pas de ça, monsieur, vos propositions sont déplacées ! Dehors et retirer votre main.'

Le boucher la rassure, propose de lui donner la peau laineuse et la dame se met à sa merci. Une fois qu'il a pris tout son plaisir, il vide les lieux et se rend à l'église .Il parvient à vendre au prêtre la peau dont ce dernier était le propriétaire, puis s'en va.

Tandis que la femme du prêtre s'asseyait sur sa chaise, la servante se dirigea vers la peau et voulait la prendre, mais la dame le lui défendit.

S'ensuit une conversation houleuse entre les deux femmes, chacune se considérant propriétaire de la peau.

La dame : 'Tu te plaindras ? Insatiable putain, puante salope de bâtarde !'

La servante : 'Bâtarde ? Dame, vous parlez à tort et à travers ! Les enfants que vous avez eus avec le prêtre, sont-ils donc si légitimes ?

Au bruit de la dispute, le prêtre entre dans la maison. Il apprend de la servante que le boucher lui a offert la peau, alors il est en proie à une violente colère, mais n'ose exprimer sa pensée. Puis sa dame lui avoue la vérité, non sans lui avoir fait des reproches : 'Je ne bouge pas de

votre logis : vous m'avez mise en cage, j'ai trop vécu sous votre coupe, pour partager votre boire et votre manger'

De dépit, le prêtre s'est assis, triste et accablé. Mais à l'instant le pâtre, qui venait de compter ses moutons : la veille au soir, on lui avait volé une bête et il ignorait ce qu'elle était devenue. 'Sire, écoutez moi : hier soir, j'ai rencontré un étranger. C'est lui le voleur, à mon avis'.

'Corbleu ! c'était David, notre hôte, qui a couché céans. Il m'a complètement mystifié, lui qui a foutu ma maisonnée et m'a vendu la peau qui m'appartenait : avec ma propre manche, il m'a mouché le nez !'

Seigneurs, vous qui êtes subtils, Eustache d'Amiens vous demande et vous prie instamment de procéder à ce jugement de manière honnête, juste et loyale ; que chacun exprime son sentiment ; qui, des trois, mérite d'avoir la peau : le prêtre, la prêtresse, ou l'accorte servante ? »

CITERNES

Terrible drame

C'est le titre à un article du journal La Somme paru le 1^{er} février 1919 : « Il y a quelques temps, un terrible drame de la jalousie s'est déroulé à Citernes. Un jeune homme de 23 ans, Léon Mantion, avait connu, avant la guerre, une jeune fille d'Yvetot, Melle Yvonne Morin, qui le demanda en mariage. La guerre survint, Mantion partit, puis en novembre dernier, au cours d'une permission, il épousa Melle Morin. Le lendemain, Mantion fit une scène à sa femme. La belle-mère lui fit des reproches. Mantion rejoignit son régiment, sans plus jamais donner de nouvelles.

Mme Mantion, apprenant que son mari devait venir à Citernes, y vint, malgré les représentations qu'on lui faisait. À Citernes, elle vit la nourrice de son mari. Celle-ci lui donna les mêmes conseils. Mantion arriva, vit sa femme, lui fit de nouvelles scènes. Puis il alla à Hallencourt, chez son notaire. Pendant ce temps, la jeune femme partit. À son retour, Mantion entra dans une violente colère et en automobile, il parvint à rejoindre son épouse. Il lui parla doucement, lui dit de monter avec lui. Sans méfiance, Mme Mantion obéit. Mais au même moment, le misérable tira sur sa femme quatre coups de revolver. Trois balles l'atteignirent au bas ventre et une entra sous l'aisselle droite. Mme Mantion fut pansée et hospitalisée à Abbeville où elle subit une douloureuse opération. Son état est grave. Les gendarmes ont arrêté l'assassin à Oisemont, il est incarcéré à Amiens. Il passera en Conseil de Guerre.

CONDÉ FOLIE

1- Débordement de la Somme :

Quand l'intérêt particulier passait avant l'intérêt général. Transcription d'une délibération du conseil municipal :

M. le Maire a appelé l'attention de l'assemblée sur les dommages causés par les eaux provenant du débordement de la Somme depuis plusieurs années, et l'a invitée à rechercher les moyens d'en éviter le retour ou tout au moins d'en atténuer les effets.

Le Conseil,

considérant que les eaux de la Somme ont occasionné dans l'hiver de 1872-1873, et surtout dans le cours de l'été de 1879, de graves dégâts aux propriétés particulières dans la commune de Condé Folie, et que les inondations ont eu pour cause, non seulement les pluies exceptionnelles de ces années malheureuses, mais surtout le niveau élevé maintenu dans le fleuve par l'administration des ponts et chaussées ;

considérant que cette surélévation des eaux n'existe que dans l'intérêt exclusif de la navigation, et que le fâcheux état de choses établi lors de la construction des écluses et des

barrages de Pont-Rémy et de Long n'a fait que s'aggraver, notamment depuis environ sept ou huit ans ;

considérant que l'établissement de ces écluses et barrages n'a profité qu'à l'intérêt général et a causé, au contraire, aux propriétés particulières et aux marais communaux un préjudice considérable ;

considérant qu'il importe d'apporter, aussitôt que possible un remède à cette déplorable situation ;

émet le vœu : qu'il soit procédé à l'abaissement du radier des écluses, au curage de la Somme et à la surélévation des digues depuis la Breilloire jusqu'en aval des Moulins bleus.

2- Un bac payant :

Dans la séance du 10 octobre 1891, Monsieur le maire a fait connaître au conseil municipal que des plaintes lui sont faites journallement par les commerçants, sur les lenteurs apportées par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux de reconstruction du pont de l'Étoile, et par les nombreux ouvriers de la localité qui ne peuvent passer qu'en payant sur le bac établi par l'administration, pour le passage exclusif des chevaux de la navigation, et propose d'appeler la bienveillante attention de Monsieur le préfet sur cet état de choses.

Le conseil,

Considérant que le nouveau pont de l'Étoile devait être livré à la circulation en septembre ; que le retard apporté dans l'exécution des travaux doit être attribué à l'administration des Ponts et Chaussées, dont la surveillance a laissé beaucoup à désirer au commencement des travaux, et que ce retard porte un préjudice considérable à tous les commerçants et industriels et occasionne une grande gêne aux ouvriers de la localité ;

Prie Monsieur le préfet de vouloir bien intervenir auprès de qui de droit pour que les travaux soient poussés activement, et qu'un passage gratuit soit assuré à tous les piétons....

DOUDELAINVILLE

Incendie criminel :

Le 7 octobre 1827, le feu pris chez Chrysostome Boulanger, garde de bois. Voici le compte-rendu de sa déposition :

« À neuf heures du soir, sa femme avec laquelle il était couché, lui dit qu'elle sentait le souffre et que certainement le feu était à leur maison, il se leva aussitôt et courut en chemise, qu'étant sorti et arrivé dans son placul, il trouva une torche allumée au pied de son four ... parce que c'était à cet endroit que le feu avait commencé, que tous ses bâtiments et ce qu'ils renfermaient avaient été consumés sans qu'il ait pu rien sauver ni garantir de la violence des flammes ; qu'il attribuait l'incendie à la malveillance d'autant que depuis l'événement, il avait trouvé une boîte d'allumettes accrochée à la clique de sa porte ; que quelques jours la veuve Dangremont d'Huppy, passant en face de sa porte y trouva encore une boîte d'allumettes et un morceau de papier sur lequel était écrit : 'tu périras par le feu ou par la poudre', qu'il ne se connaissait point d'ennemis et n'avait aucun indice, ni soupçon contre les auteurs. Monsieur le maire a déclaré aussi avoir vu le morceau de papier. »

FONTAINE SUR SOMME

1- La croix de pierre :

Extrait du Vimeu des légendes, par Victor Douchet, instituteur honoraire, janvier 1934.

À l'intersection de l'ancien chemin d'Airaines à Fontaine sur Somme et d'un autre chemin rural conduisant de Wanel à Longpré arrêtons-nous à la vieille croix de pierre.

Il était intéressant de rechercher l'acte de naissance de l'antique pierre et de connaître son histoire.

Cinq versions différentes me furent donnés. Les voici :

a) Lieu de rendez-vous avec Satan. Aller à la poule noire.

Les vieux de Dreuil-Hamel ont maintes fois répété à la veillée le récit suivant, transmis de génération en génération :

« Ceux-là seuls qui possédaient des livres de la science 'osculte' se rendaient la nuit à la croix de pierre, située à proximité du bois des Grands Champs. Là, ils appelaient la poule noire, pour obtenir toute sorte de satisfaction. Les conscrits réclamaient un bon numéro, qui leur évitait le service dans la marine, ou sollicitaient la faveur d'être exemptés par la commission du conseil de révision. D'autres, et ils étaient vraisemblablement le plus grand nombre, qu'émandaient une certaine somme d'argent.

Et les désirs se réalisaient, affirme la légende ; mais la poule noire, en l'espèce le diable, n'était complaisante et n'ouvrait sa bourse que moyennant un pacte en bonne forme. »

(Conté le 22 juin 1933 par Monsieur Louis Sinoquet, âgé de 71 ans, ancien maire de Dreuil-Hamel)

b) Halte du convoi transportant les reliques de Longpré les Corps Saints.

La croix de pierre fut érigée, dit-on, en souvenir de la halte que fit en cet endroit le convoi d'ânes portant des caisses de reliques destinées à l'église de Longpré les Corps Saints (en 1206).

c) Halte des convois funèbres allant de Wanel à Longpré les Corps Saints.

Voici les renseignements donnés par Monsieur Cormont, ancien maire de Longpré :

« Autrefois, la paroisse de Wanel était vassale de Longpré et venait enterrer ses morts dans le cimetière de notre commune. Les convois funèbres suivaient alors le chemin rural, en grande partie gazonnée aujourd'hui, dénommé le Chemin des Morts. Le cercueil était porté à bras d'homme et le cortège s'arrêtait à la croix pour se reposer. »



d) Lieu où fut tué un grand chef. Le camp rouge.

Le jeudi 29 juin 1933, j'eus la bonne fortune d'interroger un vieillard, Monsieur Rieul Bonneval, conseiller municipal de Fontaine. Il me dit :

« J'ai 80 ans ; j'ai toujours connu cette croix. Autrefois pendant les guerres, un grand chef fut tué ici, du temps de Jules César. Voyez là-bas, fit-il en tendant la main dans la direction d'un petit monticule se détachant à l'horizon : c'est le Camp Rouge ; le sang a coulé en abondance sur cette partie du terroir »

e) Lieu de massacre pendant la guerre. Le chemin des anglais.

Voici la réponse de Monsieur Fourquez, qui exerça à Fontaine comme instituteur, pendant une trentaine d'années datant du 18 juillet 1933.

« La croix de pierre portait, paraît-il, des inscriptions, ignorées aujourd'hui des anciens du pays. Près de son emplacement, il y a deux chemins, l'un le Chemin des Anglais, l'autre le Chemin

des morts. Une légende attribuerait ces dénominations, ainsi que celle du Camp Rouge, aux exactions commises par les Anglais en 1346. La population masculine des trois localités voisines : Fontaine, Longpré et Wanel aurait été là par les ennemis et mise à mort. »

f) La croix tourne sur elle-même, à certaines dates, et laisse à découvert des trésors.

Je trouve enfin dans la très intéressante conférence de M. A. Ponchon (collection des rosati picards), faite le 24 novembre 1906 :

« Il paraît qu'à certaines dates, et à une certaine heure de la nuit, autrefois bien connue des sorciers, la croix, tournant sur elle-même, laisse à découvert des trésors dont il est possible de s'emparer, et l'on dit de quelqu'un qui fait de bonnes affaires, qui s'enrichit vite, sans que l'on sache trop comment : lui, il va à la croix de pierre. »

2- Ch'gros hêtre :

D'après Le culte de l'arbre et de la forêt par M Crampon 1936. Ce texte est à mettre en parallèle avec la poule noire précédemment citée.

À Fontaine, pays de sorciers, les personnes à qui on avait jeté un sort allaient porter, la nuit, au pied de « Ch'Gros Hêtre » une poule noire et une somme d'argent. Quand un habitant du village n'avait pas de chance, on lui disait : « Il faut que tu ailles à Ch'Gros Hêtre ». L'arbre a disparu, il avait une circonférence de 3,75m et se trouvait en bordure du bois de Cormont. Notons ici que le choix de la poule noire, accompagnant la somme d'argent était très habile de la part du mystificateur. En matière de sorcellerie, la poule noire est la victime destinée à être immolée aux dieux infernaux

3- Dîner de Vieulaines :

Cela se situe en 1763. Le jeune chevalier Charles de Valines qui, à l'âge de 11 ans, a déjà poussé sa petite sœur dans un escalier où la malheureuse s'est tuée, vient d'empoisonner son père et sa mère pour vivre en paix avec leur fortune. Il a tout juste 16 ans. Mais comme cela ne lui suffit pas, il mélange une livre d'arsenic au potage que ses oncle et tante, châtelains de Vieulaines, font servir au début d'un dîner – le fameux dîner de Vieulaines. D'où un mort supplémentaire, les autres convives furent sauvés en ingurgitant du lait. Ce qui porte à quatre le nombre des cadavres. On devine la suite de cette affaire classée comme une des plus extraordinaires des archives judiciaires de la Picardie : la question, le pilori et le bûcher pour ce jeune fou né dans une famille noble.

L'instituteur de Vieulaines, Roger Pruvost, et six de ses grands élèves en 1954 se passionnent aussitôt pour cette énigme. Ils questionnent des centaines de personnes, mettent à sac les archives des mairies, des presbytères, des bibliothèques des environs. Les recherches les conduisent même jusqu'à Paris. Ils s'arment de pelles et de pioches et procèdent à des fouilles, ils visitent des églises, des cathédrales. Ils remontent le cours de l'histoire jusqu'à l'an 1000. Ils photographient, dessinent, notent, enregistrent. Et un beau jour, l'instituteur et son commando décident de raconter la fabuleuse histoire. Ils écrivent un livre : le dîner de Vieulaines, dont une deuxième édition est toujours en vente au syndicat d'initiative de Fontaine sur Somme.

4- Les légendes du fond des eaux :

D'après un texte écrit à Fontaine sur Somme le 1^{er} avril 2000 par Nicole Gosset et transmis au syndicat d'initiative de la commune :

« La Grand-mère Poisson, légende picarde, d'après vécu et témoignages oraux de plusieurs siècles, réécrite en l'an 2000 par une picarde, née en 1938, qui essaie d'analyser le cas et d'obtenir vos témoignages.

Connaissez-vous la légende de la Grand-mère Poisson ? Elle hante nos marais et nos étangs fleuris. Les eaux troubles et troublées ne nous permettent pas d'en visionner le fond, laissant tout imaginer tout redouter aussi. Depuis la plus haute antiquité, l'attirance vers les profondeurs a créé bien des légendes, qui tentent d'expliquer bien des drames, ressentis par les veuves et les mères.

En mer, l'appel des sirènes dans la tempête, le mirage ondoyant de leurs corps et de leur chevelure entrevus dans l'écume de la vague, a tenté de démontrer que la disparition des marins était due à une folie passionnelle, une pulsion irrésistible de nos grands aventuriers ou pêcheurs.

Calmes ou agités, les rivages, aussi, ont fait pleurer bien des yeux et semé des inquiétudes. On a écrit des chansons, des légendes ont été écrites comme celle du Roi des Aulnes présentes dans nos livres scolaires.

Je n'y ai jamais lu celle de la Grand-mère Poisson, une ogresse, tel un monstrueux brochet qui se saisit des jeunes imprudents qui se pencheraient, sur le bord de nos étangs ou qui, en hiver, y essaieraient quelques glissades. C'est une ogresse, voyez-vous, elle n'a aucune pitié.

Le Roi des Aulnes se sert des fleurs de glais comme appât (les iris jaunes) et du vent qui fait frémir l'osier en un doux chant pouvant tromper les adultes se méfiant de l'eau, mais pourtant... le mari d'Arthémise, déjà grisé par habitude, s'y est ainsi noyé dans 20 centimètres d'eau d'un fossé de la rue Verte.

C'était la génération née à la fin du 19^{ème} siècle. Ils n'ont plus de descendance connue, le fils Bertrand, étant lui-même décédé tragiquement, bien plus tard, mais toujours au sein des marais. Maudit marais, ne vous fiez pas à l'eau qui dort. Cette génération là, comme celles qui la précédaient, ne savait pas nager ; et pourtant ils puisaient de la tourbe ou tiraient de l'eau des étangs pour l'arrosage des jardins et l'abreuvement des bêtes, corvées nécessaires de ceux qui vivaient de labourages et pâturages.

Les enfants, tentés par les nénuphars ou le désir légitime de se rendre utile, étaient dissuadés par la légende de Grand-mère poisson qu'on leur racontait. On dit même que certaines femmes, chargées de la transmission, y croyaient vraiment et, ainsi, n'auraient jamais été tentées de laver leur linge en rivière trouble.

Aujourd'hui, il y a moins de nénuphars sur les étangs, mais il y a toujours les libellules bleues vertes ou roses et quelques roseaux et l'envoûtement, quasi tropical, est perceptible, en été plus particulièrement.

On prétendait que la Grand-mère poisson se servait du creux d'un roseau comme périscope et d'une lentille d'eau pour mieux voir, ou mieux boire.

Elle jaillissait brusquement de dessous les nénuphars, entraînant le jeune imprudent vers le fond des vases, c'est du moins ce qu'on prétendait.

J'étais moi-même curieuse, quoique sceptique, mais pas téméraire. C'est ainsi que jamais je n'ai pu l'entrevoir... »

Suit alors une requête des plus humoristiques de la part de la narratrice :

« Mais vous, peut-être, l'auriez-vous surprise ou aperçue ?

Si tu l'as vu, dis m'é'lé...

Ou et comment ? Écris-nous min tchot.

Votre témoignage enrichirait le patrimoine culturel de notre région.

Il serait alors utile que vous nous en fassiez un croquis de mémoire ou que vous nous confiez une photo, si vous étiez armé au moment des faits.

Nous recherchons votre témoignage et nous vous encourageons à vous faire connaître auprès du syndicat d'initiative de votre village, s'il est situé dans le canton d'Hallencourt. Par concours, le plus beau dessin de mémoire ou la plus belle photo sera récompensée. Le lauréat recevra un billet valable pour deux personnes (sexe opposé de préférence) gagnant une croisière, Embarquement pour Cythère, tous frais compris, en classe luxe, valable jusqu'au 2 avril 2001. »

5- Roue de Sainte Catherine :

Les jeunes filles célébraient Sainte Catherine le 25 novembre, cette fille de roi était chrétienne, il lui fut demandé de sacrifier aux idoles. Comme elle s'y refusait, elle fut placée dans une machine où quatre roues armées de pointes devaient la déchirer, mais un ange vint l'enlever et la machine éclata. On considérait que la roue avait la propriété de retrouver les noyés. On la jetait à l'eau puis on la suivait. D Dergny raconte que vers 1880, on mit à l'eau, à Fontaine sur Somme, une roue de sainte Catherine qu'il fallut suivre jusqu'à Saint Valéry, sans succès. Le corps du noyé fut retrouvé à Cocquerel, soit à deux kilomètres de l'endroit de l'accident.

6- Les jeteurs de sort :

D'après un article paru dans PICARDIE - Éditions Bonneton

À Longuet (17 habitants) annexe de la commune de Coquerel (188 habitants) dans une ferme, un assez grand nombre d'animaux, chevaux, vaches et surtout moutons, mouraient terrassés d'un mal inconnu, aussi violent que subit. La cause de cette épidémie était un sort jeté à ce qu'il paraît.

Les propriétaires décidèrent de se rendre à Fontaine sur Somme à 3km de là pour y consulter le curé, prêtre fort âgé. Ils le rencontrèrent en son église. Celui-ci les exhorta d'abord à ne plus croire à ces maléfices et il leur remit une médaille. À l'instant même, raconte-t-on un bruit formidable se produisit dans l'église même de Fontaine. Dieu terrassait le diable.

Quelques temps après, le soi-disant sorcier, un voisin était trouvé mourant au milieu d'une pâture ; il recevait le châtiment de sa mauvaise action.

(Récit fait par M. C.M. en 1933 à Dreuil-Hamel ; il tenait le propos de sa grand-mère)

7- Incendie dramatique en 1827 :

Au XIXe siècle, les incendies ont souvent des conséquences dramatiques, dès que le feu prend à une maison, il se propage aux maisons voisines, les matériaux utilisés facilitant cette propagation.

Déclaration du maire, Monsieur Mercher, le 1^{er} mars 1827 :

« Le feu a pris dans un grenier appartenant aux enfants Papin. Un chat appartenant aux enfants a été trouvé grillé en débarrassant les décombres à l'endroit où le feu a pris, on ne peut attribuer la cause de l'incendie à la négligence des enfants Papin parce qu'à cet égard ceux-ci étaient très soigneux et continuellement sur leur garde.

Les dits Papin étaient peu fortunés et ont non seulement perdu leur mobilier et leurs bâtiments mais encore une sœur qui s'est trouvée asphyxiée au moment de l'incendie ».

On apprend également que deux des enfants, au moment de l'incendie ne trouvèrent pas d'issue pour se sauver et s'enfermèrent dans la cave, l'un succomba, l'autre retrouva la santé après avoir été dangereusement malade. Le feu se propagea aux habitations de Magloire Pierru, Florentine Croutel veuve de Nicolas Leroy, Louis Boutilier et Ignace Noël.

8- Mises en bière

D'après des articles du Courrier Picard de G. Charrières du 21 juin 1984, de L'Éclaireur du Vimeu écrit par Roland Dumont daté du 7 juillet 1998, et du Journal d'Abbeville du 16 juillet 1998.

« Il y a 25 ans, écrit Roland Dumont, Pierre Guffroy, bien connu dans le secteur de Vignacourt, commerçant ambulancier en fruits et légumes, décidait de fabriquer son cercueil en chêne, bien à ses dimensions, capitonné, avec poignées, coussin et couvercle. Il y a une quinzaine d'années (donc en 1984), il décidait de transporter ce cercueil dans sa propriété privée de Vieulaines, près de Fontaine sur Somme. Il possède là un joli bungalow, un étang et une hutte : un petit paradis

(sans jeu de mots). Pour ce faire, il organisait une véritable répétition d'avant ses obsèques, avec un corbillard, lequel était suivi de ses nombreux copains, soit une quarantaine de personnes. Et les anecdotes, assez macabres, avaient émaillé le parcours : les petites vieilles qui se signaient au passage du convoi, l'ouvrier d'un chantier en bordure de route qui se découvre, mais aperçoit la main du défunt qui sort du cercueil, laisse tomber sa pelle et se sauve en courant, etc...

G. Charrières précise : On s'est arrêté à Saint Léger les Domart, à Domart, à Gorenflos. À chaque halte, un verre pris avec le patron et les consommateurs. En fin de journée, le groupe est arrivé à Vieulaines où le cercueil reposera 'au moins dix ans'. Le pari était gagné. Le champagne a été bu immédiatement.

Reprenons l'article de Roland Dumont : Puis en ce mardi 7 juillet 1998, tôt le matin, rassemblement des mêmes copains à Vieulaines (il en manquait quelques-uns). Solide petit-



déjeuner, et retour sur Vignacourt dans les mêmes conditions qu'il y a quinze ans. L'itinéraire : Vieulaines, Longpré, Condé, L'Étoile, Domart et Vignacourt.... Un doux et magnifique cheval a eu pour charge de tirer le corbillard guidé par un cocher en tenue, et accompagné par un (faux) moine, lui aussi en tenue, et plus vrai que

nature dans son rôle. Et dans toutes les traversées des villages de l'itinéraire, les copains ont suivi en redingote et chapeau melon.

Le Journal d'Abbeville précise : Le trajet était long. S'acheminant aux pas du cheval, les suiveurs avaient bien souvent la gorge sèche. C'est ainsi qu'un arrêt bière s'imposait dans chaque village traversé.

FRUCOURT

Procès verbal pour une personne qui tombe dans un puits :

L'orthographe originale a été retranscrite, quelques mots n'ont pu être traduits avec certitude.

« Aujourd'hui, cinquième jour de mai mil huit cent trente et un dix heures du matin moi François Charles Morgan maire de la commune de Frucourt et Jacques Plé adjoint : sur la requête à nous faite de la part de Monsieur Morgan, nous nous sommes transportés à la maison dudit sieur Morgan où nous sommes descendus dans la base cour où nous avons trouvé plusieurs personnes qui travaillaient à secourir le citoyen Jean Baptiste Watier, garde de bois du sieur Morgan, que le dit sieur Morgan nous a déclaré qu'il était à travailler au puits et s'étant laissé tomber dedans en présence de Monsieur Morgan et de Pierre-François Bot, vacher du sieur Morgan et y ayant fait descendre le citoyen Sannier, habitant de cette commune pour le retire le plus promptement possible de Pierre Brailly, Jean Baptiste Dumesnil, Antoine de l'école, Calippe, Jean-François Lesquibain, Emmanuel ?, Maurice Bué, Jacques Plé père, tous domiciliés en ladite commune, ayant parvenu à l'en retirer, ensuite l'ayant transporté dans la ?, où il y avait un lit bien bassiné, ayant été visité par le citoyen Labale, officier de santé dudit lieu, il nous a déclaré reconnaître à

l'extérieur une fracture au tibia et au péronné de la jambe gauche au trois quart de la partie moyenne et inférieure, de plus ayant reconnu au coronnal (?) une contuzion avec équimose lui ayant touché le poux, n'ayant point senti le mouvement du diastole et du sistole et le mouvement de l'artère temporal était totalement intercepté et il nous a déclaré qu'il ne voyait rien à l'extérieur qui avait pu occasionner que ce pouvait être que par la suffocation de l'eau... ».

HALLENCOURT

1- Les caprices de la météo :

Voici le rapport suite à un orage de grêle qui se déversa sur le territoire de la commune le 12 août 1875 :

« Les membres de l'Administration municipale se sont transportés sur les lieux qu'ils ont parcourus et examinés attentivement pour examiner les dégâts.

De cet examen il résulte qu'une langue de territoire traversant celui-ci de l'Ouest à l'Est et entièrement couverte de récoltes a été frappée par le fléau sur une largeur d'un kilomètre environ.

... Il ressort de ces renseignements que la surface des terres ravagées par la grêle représente une contenance totale de 166ha 21a répartis comme suit :

- 1) pour les blés : 41 ha*
- 2) pour les avoines et pamelles 105 ha*
- 3) pour les oeillettes 13 ha 35 a*
- 4) pour les warats 6 ha 86 a*

Les membres de la même administration s'occupant ensuite de l'évaluation des pertes les ont déterminées de la manière suivante :

- 1) pour les blés à 200F l'ha soit 8200F*
- 2) pour les avoines et pamelles à 300F l'ha soit 31500F*
- 3) pour les oeillettes à 320F l'ha soit 4272F*
- 4) pour les warats à 300F l'ha soit 2058F*

Total des pertes réunies : 46030F

Il est observé qu'indépendamment de ces dommages, d'autres dommages matériels résultant de l'ouragan ont été éprouvés par les propriétés bâties. Pour ne citer qu'un exemple, les soussignés croient devoir faire remarquer à l'autorité supérieure que la manufacture de Messieurs Deneux Frères a eu à en supporter pour sa part pour vitrage brisé, pour matériel de fabrication avarié, pour plus de 1500F.

Si l'on ajoute à ce chiffre, les mêmes dommages soufferts par le reste des propriétés bâties comme par les arbres à fruits et qui peuvent être évalués sans exagération 2000F, lesquels ajoutés au chiffre précédent donnent pour la commune d'Hallencourt une perte totale de 50000F

Dans un autre document on apprend que 12 arbres croissants autour des mares communales ont été détruits, que des dégâts considérables ont été occasionnés aux toitures des bâtiments communaux et notamment à l'église.

2- Quelques coupures de presse des années 1890 :

Que penser de cette façon de relater les événements dans la presse ?

1) « Le nommé Masson Diogène, à qui le facteur venait de remettre une lettre, appela sa fille pour en faire la lecture. N'ayant pas obtenu de réponse, il monta dans le grenier de la maison et recula épouvanté devant un cadavre se balançant dans l'espace. C'était sa fille Léonie, âgée de 28 ans, célibataire qui s'était pendue à une poutre. Dans le pays on raconte que Léonie se trouvait sous le coup de poursuites pour diffamation. On attribue son suicide à des chagrins d'amour et à la crainte d'aller en prison. Nous croyons ces bruits fort exagérés »

2) « *Maillard Léonce, 35 ans, et son frère Firmin, 30 ans, exerçant tous deux la profession de charpentier, ne vivent pas en bonne intelligence. Dimanche dernier, Firmin ayant traité Léonce de bétail et de canaille, fut traité à son tour de 'grand cocu'. De la bataille à coups de poing, Firmain, qui jouait au tamis, brisa son tambour sur la tête de Léonce. Finalement la bataille s'est terminée par un procès-verbal de la gendarmerie.* »

3) « *Mardi dernier, vers midi, la veuve Dellieux se rendait à la gendarmerie pour porter plainte contre le nommé Mouret, âgé de 28 ans, domestique demeurant à Wanel ; cet homme complètement ivre venait de lui briser les fenêtres de sa maison. Presque au même instant Mouret entra comme un fou dans la cour de la gendarmerie à demi-nu, paraissant exaspéré, brandissant un couteau et proférant des menaces de mort... Après une lutte et une poursuite de deux heures les gendarmes parvinrent à maîtriser Mouret qui fut ligoté et enfermé dans une chambre de sûreté... »*

4) « *Un acte de courage. Mercredi dernier, Monsieur Deneux Boutillier achevait de herser une pièce de terre vers cinq heures du soir. Il avait rattelé son cheval au traîneau et se préparait à mettre la herse sur celui-ci, lorsque l'animal partit à fond de train vers Hallencourt.*

De grands malheurs étaient à redouter, d'autant plus que le traîneau enlevé d'un côté puis de l'autre venait battre les jambes du cheval et l'exciter encore davantage. Dans les rues il y avait beaucoup d'enfants.

M. Delarasse, charron, voyant le danger, n'hésite pas à se précipiter à la tête du cheval. Il fut assez heureux pour le saisir par la bride et parvint à l'arrêter après avoir été traîné sur un parcours d'au moins trente mètres. Toutes nos félicitations à M. Delarasse »

3- Croyances :

1) Face à la maladie (Picardie - Éditions Bonneton)

Pour soigner les plaies, on plaçait les bords comme pour les réunir et on y mettait des poils de la graine de chardon.

En cas d'insolation, pour hâter la guérison et éviter que des « cloches » se forment sur la peau, il fallait laver la partie atteinte avec de l'eau bénite.

2) Coutumes (Picardie - Éditions Bonneton)

Recueilli en Octobre 1930 dans le canton d'Hallencourt : il s'agissait d'une guérisseuse d'Abbeville : « *L'enfant qui s'était brûlé se déchausse. La vieille après avoir examiné attentivement la brûlure souffle trois fois dessus en faisant en même temps de la tête un mouvement en signe de croix. Puis du pouce de la main droite, elle traça avec application sur la peau et tout autour de la partie endommagée une série de signes de croix, tout en marmottant des prières. Elle recommande ensuite de laisser le pied découvert et d'éviter la marche. La brûlure ne s'étendit pas et guérit rapidement sans laisser de cicatrices.* »

4- Légende d'Hallencourt :

Ci-gît le père, ci-gît la mère,

Ci-gît la fille avec le père,

Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,

Ci-gît la femme et le mari,

Il n'y a que trois corps ici !...

Cette inscription aurait été trouvée il y a plusieurs siècles, par des seigneurs qui chassaient sur le terroir d'Hallencourt. Elle a été relatée dans les Courrier Picard n°7750 et 7751 de Août 1969. Nous en donnons un résumé ci-dessous :

« La comtesse des Cholets, châtelaine d'Hallencourt, nourrissait une jalousie fort inquiète, justifiée par les allures un peu lestes du comte. Elle avait un fils de dix-huit ans.

Un jour que la fille de chambre ne répondit pas immédiatement à son appel, et qu'elle s'approchait d'une porte laissée ouverte, elle reconnut distinctement la voix de la coupable 'Laissez-moi, Monsieur le comte, si Madame me demandait je serais perdue'. La jeune fille s'enfuit laissant derrière elle ces mots consolateurs : 'Ce soir à sept heures, dans le bosquet d'ifs'. Elle trouva le moyen d'éloigner la présomptueuse insolente.

C'était en automne, à sept heures, par une nuit déjà sombre ; la noble dame travestie se rend au bosquet ; 'Est-ce toi ?' demande-t-il d'une voix basse et étouffée. 'C'est moi !' répond d'une manière presque inintelligible la pauvre dame tremblante. Ces seuls mots furent le prélude d'un plus doux entretien.

Rentrée dans ses appartements, elle apprit au moment du souper que le comte avait été enlevé l'après-midi par un seigneur voisin pour une partie de chasse qui durerait jusqu'au lendemain.

Et qui donc était ce gentilhomme aux si vives ardeurs qu'elle venait de rencontrer au rendez-vous d'amour ?

Le jeune vicomte appelé par la cloche salua sa mère avec distraction. À son aspect, à son costume, la comtesse comprit l'horrible vérité ;

Elle expie dans la solitude et dans l'austérité ce que le ciel vengeur a permis. Après de longues nuits de prières et de larmes la comtesse mit au monde une fille. Un pèlerinage éloigné expliquait sa longue absence. Elle avait dans le midi de la France une amie qui lui devait sa position et dont le dévouement affectueux lui était depuis longtemps acquis. Ce fut à elle, Madame des Ormeaux, que Madame de Cholets résolut de confier sa fille.

Quinze années ont passé... L'enfant sans famille recevait une éducation très religieuse. Madame des Cholets ressentit un véritable soulagement en apprenant que sa fille consentait à consacrer sa vie à Dieu, quand l'âge serait venu.

Dans le même temps, le comte des Cholets mourut, laissant à sa femme et à son fils une fortune fort mal administrée. Le vicomte se résigna de se rendre à Saint-Domingue, où la famille possédait de grandes propriétés.

Une missive du voyageur apporta bientôt au château une surprenante nouvelle : le comte s'était épris d'une modeste et charmante jeune fille. Le consentement attendu ne fut pas refusé.

Quelques mois plus tard, le comte pénétra dans la cour du château et lui présenta sa chère compagne. Un moment la comtesse crut au bonheur.

Elle apprit que madame des Ormeaux avait été appelée inopinément à Saint-Domingue pour surveiller elle-même l'administration de sa fortune. La comtesse troublée, interdite, voulait douter de ce qu'elle entendait, mais chaque note apportait à son esprit la lumière brûlante. Elle pâlit, chancela. Elle tomba évanouie.

Quand elle reprit ses sens, la malheureuse comtesse mourante, ordonna à ses enfants de se retirer et appela son confesseur. Le prêtre entendit la confession et ordonna à l'homme de Dieu d'aller immédiatement confier à ses enfants le terrible secret de la naissance de sa fille et de leur enjoindre de vivre séparés. Une heure plus tard la comtesse était morte.

Avant la fin de l'année, le jeune comte et sa jeune femme étaient allés rejoindre leur mère dans la tombe, sous la pierre dont l'épithaphe nous paraît plus intelligible dorénavant.

Le château des Cholets fut abandonné, demeura inhabité et s'effrita peu à peu jusqu'à sa disparition totale. Seule une motte de terre recouverte d'herbe indique qu'en ce lieu vécurent les acteurs de cette triste légende. »

5- Exercice illégal de la médecine :

Compte-rendu de l'audience du 25 juin au tribunal de police correctionnelle d'Abbeville paru le 29 juin 1840 dans le numéro 51 du Journal de la Somme :

« Passant par hasard sur la place du palais de justice, j'aperçus plusieurs groupes qui y stationnaient, et un singulier spectacle frappa mes regards. Dans chacun de ces groupes des

individus étalaient différentes parties de leurs corps ; l'un présentait sa main et écartait ses doigts, l'autre retroussait une manche pour découvrir son bras ; celui-ci ôtait sa cravate et montrait son cou ; celui-là entrouvrait sa chemise et faisait voir sa poitrine ; un autre relevait une jambe de pantalon et soumettait son mollet à l'examen de ses interlocuteurs ; quelques uns enfin indiquaient de la main divers endroits que la décence ne leur permettait pas de mettre à découvert, et comme tous prononçaient le nom de Berton, je compris que plein de reconnaissance et de sympathie pour celui à qui ils croyaient devoir leur guérison, ils venaient assister aux débats du procès qui lui avait été intenté pour cause d'exercice illégal de la médecine (...)

On appelle la cause du ministère public contre Maillart dit Berton, domicilié à Hallencourt. Un mortier, une bouteille cachetée et un sac rempli de je ne sais quoi forment les pièces à conviction. On procède à l'audition des témoins. Le prévenu comparait ensuite. Ce n'est point un charlatan au regard assuré, au maintien superbe et à la parole tranchante : son extérieur est simple, son attitude modeste et sa figure respire la bonhomie. On ne croirait pas à le voir que cet homme jouit d'une célébrité départementale. Maillart ne nie point les faits qui lui sont imputés, mais il prétend qu'il a cédé à des sollicitations et à un sentiment d'humanité. Que voulez-vous, dit-il, je suis si bon que je ne puis refuser »

Maître Malot, défenseur du prévenu, fait ressortir ce fait, inouï en médecine, que sur huit témoins à charge pris au hasard, six disent avoir été guéri par lui, et aucun ne l'accuse. (...) Maillart n'est pas le fléau de la société, il lui est utile au contraire, car à l'aide de ses observations et de l'expérience, il est parvenu à traiter ses malades avec assez d'habileté ou de bonheur pour en guérir un grand nombre, et gratis ou à peu près (...). Le défenseur termine en priant le tribunal de ne pas infliger la prison à son client et de ne le condamner, à cause de la récidive, qu'au double de l'amende qu'il a encourue en 1835. Le tribunal ayant égard aux considérations atténuantes développées par Maître Malot condamne Maillart à 30F d'amende et aux dépens.

Quand Berton vient à sortir de la salle d'audience, il est aussitôt entouré des individus que j'avais remarqués avant d'entrer, c'est à dire des malades guéris par lui, et de malades qui demandent à l'être. Mais encore effrayé de la sévère admonition de Monsieur le Président, Berton leur répond : je n'ai pas le droit de vous guérir mes amis ; adressez-vous à des gens pourvus de diplôme et comme ils insistaient : non, répliqua-t-il, je ne puis, j'irais en prison.

Lorsque je perdis Berton de vue, il était encore au milieu du groupe ; je m'éloignai en disant : ce procès va accroître sa réputation ; la foule des malades qui vont le consulter augmentera encore, et obsédé par tant de sollicitation, il finira peut-être par succomber, et alors gare la prison qu'il redoute tant. »

HUPPY

1- Les croisettes :

Nous avons déjà parlé lors du sujet sur les croix de cette coutume propre au Vimeu, de déposer, au pied des croix et calvaires, des petites croix en bois ou croisettes lors du passage des convois funéraires. On peut encore voir également un calvaire à croisettes à Doudelainville.

2- Honnêteté :

« Le 29 septembre 1850, deux habitants d'Huppy, Messieurs Louis Duchaussoy meunier et Pierre Heurtois commerçant revenant d'Abbeville, le jour du franc-marché ont trouvé sur la route entre le faubourg de la Portelette et Huppy, deux effets de commerce qu'ils sont prêts à remettre à la personne qui les réclamera à juste titre, en prouvant par la désignation du contenu de ces billets qu'elle en était bien propriétaire . »

3- Infanticide :

Audience du 10 juillet 1850 :

« Joséphine Deux âgée de vingt ans, domestique née à Huppy, accusée d'avoir au mois d'avril 1850 commis un homicide volontaire sur la personne d'un enfant du sexe masculin, dont elle était nouvellement accouchée, déclarée coupable par le jury qui a admis les circonstances atténuantes, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés et aux frais. »

4- On ne badine pas avec l'amour :

Où plutôt : on ne badinait pas, puisque l'aventure est extraite de la presse locale en date du 15 septembre 1841

« Ô amour ! Tu perdis Troie, et bien d'autres encore.

Un Vert-Galant fut surpris, ces jours derniers, par sa femme in flagrante délictio.

Après avoir fait main basse sur les objets destinés par l'amoureux mari à être la récompense de sa trop complaisante complice, la bonne dame ferma héroïquement la porte de sa chambre et se retira discrètement.

Il fallut cependant bien en venir aux explications ; pour l'expiration d'une indigne faiblesse, elle exigea seulement qu'il restât à genoux pendant la messe sous le grand crucifix de la nef de l'église, avec un cierge à la main, et qu'au surplus, il resterait dans cette position à faire amende honorable jusqu'à ce que le cierge soit complètement consumé.

Ce qui fut dit, fut fait. On raconte que le mari s'est soumis au jugement de sa moitié avec une résignation édifiante, qui lui valut l'oubli et le pardon entier de sa faute. »

5- Pas amis pour le tamis :

Voici quelques extraits d'une pétition adressée par le président du comité d'organisation d'un concours de tamis aux habitants de la commune :

« Nous voulons que vous sachiez que M. le Sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville viendra dans notre commune pour présider le concours de tamis qui a lieu le premier juin.

Nous voulons que vous sachiez également que M. le maire de la commune a été invité à accompagner nos présidents de sociétés pour faire l'invitation officielle auprès de M. le Sous-préfet.

Que M. le maire ne nous a pas répondu, mais qu'il a réuni les membres du conseil municipal pour leur dire que lui-même il n'acceptait pas d'accompagner nos présidents et qu'il n'assisterait aucunement à titre officiel à ce concours.

Que devant une telle attitude du premier magistrat de la commune, la plus grande partie des membres du conseil municipal s'est rangé à l'avis de M. le maire...

... Nous nous demandons dans quel but ? En tout cas, nous vous laissons juges....

... Nous demandons à tous ceux qui peuvent le faire, de pavoiser leurs habitations et d'assister à la réception de M. le Sous-préfet qui aura lieu à 9h1/4 (nouvelle heure) et pour faire honneur au représentant du gouvernement et à nos invités qui s'intéressent à nos jeux et cherchent par tous les moyens à encourager les sports. »

Suit au verso, la copie du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 1924.

6 – Exhumations :

L'interdiction d'enterrer autour de l'église date de 1909. Les exhumations pour le nouveau cimetière se faisaient obligatoirement la nuit. Voici le compte-rendu du garde pour l'exhumation de Timbert Florentin dans la nuit du 20 au 21 août 1912 :

« Heure à laquelle l'exhumation commence : à 1 heure du matin

Personnes présentes à l'exhumation : Hazard : fossoyeur Verdure : garde Timbert fils et Maronnier : menuisier.

Barrage établi : oui

Sépultures voisines respectées : oui

État de la bière : (mauvais) avec une enveloppes enduit de coaltar

Heure à laquelle les restes sont remontés recombement compris : 4 heures quarante cinq

Réinhumation

Heure d'arrivée au nouveau cimetière : 5 heures

Personnes présentes à la réinhumation : Hazard, Verdure, Timbert, Maronnier

A-t-elle été normale ? : oui

Itinéraire suivi : rue des Juifs

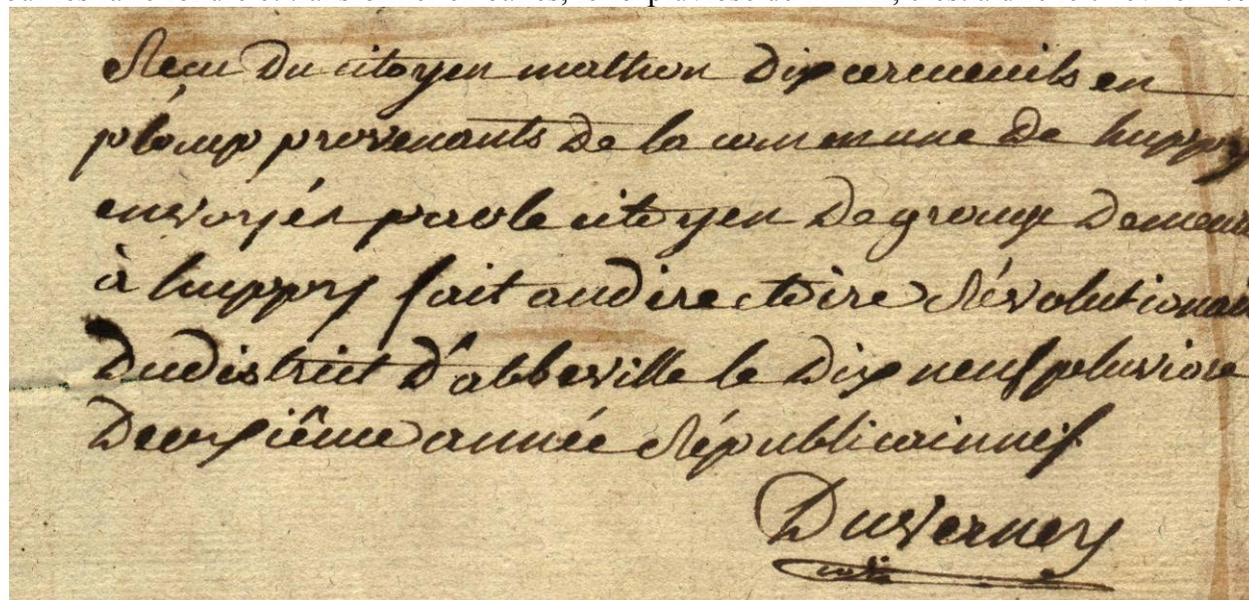
Moyens de transport : en voiture

Heure à laquelle le garde a quitté le lieu d'inhumation : à cinq heures dix minutes.

Le garde : Verdure »

7- Rien ne se perd :

Le citoyen De Grouches n'hésita pas à fournir dix cercueils en plomb au district d'Abbeville pour les faire fondre et transformer en balles, le 19 pluviôse de l'An II, c'est à dire le 7 février 1794



LIMEUX

Incendie d'une rare ampleur :

Le 2 juin 1834 eut lieu un incendie, dont la cause fut imputée à l'imprévoyance qui se propagea à nombre de maisons situées rue d'Abbeville, rue de l'Église et rue du Moulin.

Pour montrer l'ampleur du sinistre voici la liste des victimes matériels :

Bertrand Casimir, Ducatel François, Duval veuve Pierre Germain, Dupuy Pierre Maurice, Canaple Jean, Herbet Nicolas, Cailleret Dominique, Delicourt Théophile, Plé Boniface, Plé Jean Baptiste dit maréchal, Plé Joseph Vincent, Cailleret Veuves Charles, Riquier Jean Baptiste Lejeune, Plé Auguste, ces personnes avaient fait des dons à la caisse des incendies et furent indemnisés.

Par contre ceux dont les noms suivent ne reçurent aucun don, n'ayant pas cotisé à savoir Bertrand Veuve Jean Baptiste dit Mathieu, Saint Paul Aimable, Fourdrinier Arsène, Plé Veuve Jean Baptiste Lainé, La commune, Malivoir Félix, Cailly prêtre, Cailleret Maurice, Morgand François Noël, Godon Pascal.

Reçurent un secours simple en raison de leur indigence : Deux Pascal berger, Catillon Lucienne, Wasse Jean Louis instituteur, Riquier Amable domestique, Riquier Jean Baptiste ménager, Riquier Pierre ménager, Bouteiller Alexandre, Canaple Marie Josine.

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

1- Conflit lors de l'inauguration de l'usine à gaz le 28-9-1878 :

Lettre envoyée le 28 février 1879 :



« Monsieur Victor Triquet, aéronaute, demeurant à Paris, faubourg Saint Antoine n°277 ;

A l'honneur de vous exposer qu'il est créancier de la commune de Longpré les Corps Saints, d'une somme de six cent quarante cinq francs, suivant le détail porté au mémoire ci-joint pour ascension d'un ballon du vingt neuf septembre dernier et prix en tuyaux.

Que malgré ses diverses réclamations amiables, il ne peut obtenir de la commune de Longpré, le paiement de cette somme.

Pourquoi, il vous prie, monsieur le préfet, de vouloir bien l'autoriser à poursuivre par voie judiciaire la commune de Longpré afin d'avoir paiement de la dite somme de six cent quarante cinq francs pour les causes dont s'agit et ce sera justice.

Signé. Triquet »

Ce mémoire est accompagné de la note suivante littéralement reproduite ci-après :

« Il est dû à M. Victor TRIQUET, aéronaute, demeurant à Paris, faubourg Saint Antoine n°277 par la commune de Longpré les Corps Saints.

1878 septembre 20, convention verbale faite avec la commune de Longpré, par l'intermédiaire de M. le Maire, pour l'ascension d'un ballon jaugeant six cent cinquante neuf mètres cubes de gaz du 29 7^{bre} 1878 ci....600F prix de trente mètres de tuyau pour la conduite du, gaz 45F : Total six cent quarante cinq francs ci ... 645F, approuvé le mémoire ci-dessus.

Signé : TRIQUET, aéronaute, Paris le 26 février 1879. »

Lors de la délibération du conseil municipal de Longpré les Corps Saints, il est constaté que :

« La réclamation de M. Triquet ne me semble pas complètement fondée. Le 20 septembre 1878, ce dernier s'est engagé envers Monsieur le Maire de Longpré et Messieurs les Conseillers Municipaux désignés en qualité de commissaires de la fête, à faire partir moyennant 600F un ballon de 659 mètres cubes qui serait monté par lui ci ...600F. Il a été convenu que le gonflement du ballon et l'ascension auraient lieu dans la prairie du Marquelet. M. Triquet ayant fait observer que pour mettre ce ballon à peu près au milieu de la prairie, il n'aurait pas des tuyaux suffisamment longs, M. le Maire et Messieurs les Commissaires de la fête se sont engagés à lui payer dix mètres de tuyaux à raison de 1F50 le mètre soit... 15F. M. Triquet a pris encore l'engagement de lancer pendant le gonflement du ballon, plusieurs ballons grotesques, des ballons captifs, de faire distribution de jouets, d'organiser des jeux etc... Pour ceci M. le Maire et MM les commissaires de la fête consentirent à lui allouer trente francs ci ... 30F : ensemble 645F.

Consulté à plusieurs reprises le 20 et 21 septembre sur la possibilité de faire partir le ballon dans le Marquelet, M. Triquet répondit qu'il n'y avait aucun inconvénient à redouter et qu'il était certain du résultat.

Malgré ces affirmations réitérées, M. Triquet prétendit la veille de la fête qu'il lui serait impossible de gonfler le ballon en cet endroit.

Une discussion très vive s'éleva à ce sujet entre lui et les concessionnaires de l'usine à gaz qui affirmaient au contraire que le gonflement s'opérerait sans inconvénient.

Dans la crainte d'un échec M. le Maire et Messieurs les commissaires de la fête décidèrent que le ballon serait lancé sur la place publique où le diamètre de la canalisation est plus grand.

Ainsi s'évanouit le projet que l'on avait formé d'établir une enceinte payante qui aurait permis à la commune de réaliser un bénéfice assez important pour le dédommager de la plus grande partie des frais de la fête.

Le ballon ne put être gonflé entièrement sur la place.

À quoi peut-on attribuer cet état de choses ?

Nul ne le sait.

Sir la proposition de M. le Maire le ballon fut transporté à l'usine à gaz où le gonflement s'opéra avec une grande rapidité.

Un kilogramme de poudre d'une valeur de cinq francs, ainsi que des bombes aériennes d'une valeur de six francs avaient été remis à M. triquet pour être lancées (les bombes) dans le cours de l'après-midi.

Rien ne fut fait. Il ne fut pas non plus organisé de jeux. Aucune distribution de jouets ne fut faite.

Il n'y a donc pas lieu de payer à M. Triquet les quarante cinq francs qu'il réclame. Il serait même convenable de déduire des quinze francs alloués pour dix mètres de tuyaux les onze francs représentant le prix de la poudre et des bombes aériennes qui n'ont pas été employées et qu'il a conservées entre ses mains.

En conséquence il n'est réellement dû à M. Triquet qu'une somme de six cent quatre francs que la commune pourra lui payer aussitôt que monsieur le préfet aura bien voulu donner son approbation au crédit voté par le Conseil Municipal pour les dépenses de la fête du 29 septembre 1878.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et MM. les Commissaires de la fête en leur explication, considérant que les prétentions de l'aéronaute Triquet en ce qui concerne le prix des tuyaux pour la conduite du gaz, ne sont pas fondées.

Qu'au lieu de 45F réclamés par l'aéronaute en sus des 600F prix convenu de son ascension ; il ne lui est dû que la somme de quinze francs, de laquelle il conviendrait de retrancher celle de onze francs représentant la valeur de la poudre et des bombes aériennes qui lui ont été fournies par la commune, qu'il n'a pas employées et qu'il a conservées en sa possession »

Victor Triquet était né en 1838 à Bougainville et fut inhumé dans son village natal. Jusqu'en 1882, il eut 220 vols en ballon à son actif. Pendant la guerre de 1870, ébéniste à Paris, il fut d'une précieuse aide pour les Godard pour la réalisation de leurs ballons. Le ballon, utilisé à Longpré, se dénommait : l'hirondelle. La nacelle de son ballon a été exposée dans le local de tourisme d'Amiens, rue Dusevel, pendant les 23^e championnats de Montgolfières qui se déroulèrent à Amiens.

2- Croyances :

1) Les marteleurs de carreau (d'après Brohard et Leblond - Croyances populaires et cultures en Picardie)

Les maladies les plus redoutées pour les enfants étaient les maladies abdominales qui faisaient le ventre dur comme un carreau. À Longpré, Amboise Simon soignait en faisant un signe de croix sur la partie malade.

2) Les enfants peureux (d'après Brohard et Leblond - Croyances populaires et cultures en Picardie)

On se rendait à l'église pour y conduire les enfants peureux. La crypte avait l'aspect sinistre avec ses alignements de statues de saints et ne manquait pas d'impressionner garçons et filles.

3) Les jeunes filles à marier (Notre Picardie, n° 58, avril 1911)

Les jeunes filles sont demandées un samedi, elles s'habillent de noir et passent à leur ceinture une demi-douzaine de mouchoirs non pas pour s'essuyer les yeux, mais pour en faire présent à leurs proches, en souvenir de la cérémonie.

4) Les enterrements (Notre Picardie, n° 58, avril 1911)

Les enterrements sont obligatoirement accompagnés de cris. Le mort est dans un chariot, entouré des parents, qui poussent des lamentations rituelles, la tête sur le cercueil. Qu'on ait du chagrin ou non, c'est l'usage de crier jusqu'au cimetière, par convenance.

3- Catastrophe ferroviaire :

D'après un article paru dans : le rail autrefois.

« Le 12 novembre 1912, à 11H45, le train rapide 67 Paris-Calais heurta la locomotive 2.480 qui regagnait le dépôt de Longpré après une manœuvre.

Cette petite machine roulait sur la même voie que le train rapide en longeant la halle à marchandises.

Elle était conduite par le mécanicien Durieux assisté du chauffeur Cuny. Sur le marche-pied avait pris place le chef de manœuvre Hubert, tous trois de Longpré.

La loco tamponneuse était le Pacific 3.1151, construite la même année, d'une série de 20 unités alors les plus puissantes et rapides de l'époque pour les trians de voyageurs, à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord.

Dans un grand fracas, le Pacific vint heurter le tender de la petite 2.480 malgré la tentative du mécanicien d'avancer le plus vite possible, la collision étant inévitable.

Ce malheureux (Durieux) fut tué sur le coup. Le chef de manœuvre Hubert, très gravement blessé, mourut une dizaine de jours plus tard. Le chauffeur Cuny fut légèrement atteint.

La loco 2.480, séparée de son tender broyé, continua seule sa route en perdant sa vapeur. Elle roula encore quatre kilomètres pour s'arrêter entre Long et Fontaine sur Somme.

Elle faillit provoquer un second accident car ses pièces métalliques, dépassant le gabarit, endommagèrent un train croiseur lui arrachant les poignées de portières des voitures.

Le personnel du train tamponneur ne fut que légèrement blessé.

Un fait impensable de nos jours : le chef de manœuvre, très gravement blessé (abdomen ouvert et des fractures) fut transporté, accompagné du médecin, de Longpré à Amiens par un train de passage ! »

SOREL EN VIMEU

Les loups à SOREL EN VIMEU et dans le canton :

En 1879, dans la forêt de LUCHEUX (près de Doullens) fut tué le dernier loup dans le département de la Somme. Au XVIII^{ème} et début du XIX^{ème} siècle, nombreux furent les loups tués et recensés par les maires et les services de la Préfecture car tout animal tué donnait droit à une prime dont le montant est fixé en 1800 et 1801 à 20F pour un louveteau, 40F pour un loup ou une louve. En un an de septembre 1800 à septembre 1801 (An IX de la république), 26 louveteaux, 6 louves et 8 loups furent officiellement abattus dans la Somme.

Les parties boisées du département (forêts de Crécy, d'Eu, de Vignacourt, de Lucieux, de Wailly) étaient des repaires à loups.

Dans le canton d'Hallencourt, beaucoup plus boisé qu'à notre époque, plusieurs témoignages de maires attestent de la présence de loups.

En 1798, le maire d'Hallencourt M. DENEUX, demande une prime de 50F pour les gardes forestiers MM. Maillard et Matifas qui ont tué une louve pleine de quatre petits. D'après le récit du maire cette louve « *avait déjà causé de grands ravages, tant dans cette commune que dans celles environnantes ; qu'un grand nombre de bestiaux tels que moutons, chiens de cultivateurs et autres avaient été sa proie et que dans le mois de brumaire dernier (du 20 octobre au 20 novembre 1798), elle est entrée dans le cimetière de Sorel, commune du canton, où elle essaya de déterrer un corps mort qu'on y avait enterré la veille, qu'enfin elle était tellement enhardie par les succès de ses ravages que culbutée d'un coup de feu par son destructeur, elle se releva en furie pour se précipiter vers lui....* Le garde dut l'achever à coups de crosse de fusil et l'étouffer en lui mettant le pied sur la gorge. La louve fut présentée au maire et la tête de l'animal jointe à la demande de prime.

D'après les registres de l'État Civil du village le 2 brumaire An VII (23 octobre 1798) était décédé à SOREL, Pierre-François DUJARDIN, un tisserand âgé de 49 ans. Ce serait son corps que la louve aurait tenté de déterrer.

Ci-dessous fac-similé du certificat du maire d'HALLENCOURT, M. DENEUX.

N^o 8
✓

Je Souffigne Pierre-Joseph Deneux
Maire Municipal de la Commune
d'Hallemont Canton Sud. du Dept
de la Somme, Artiste et Notaire qui
Appartendra, que Les Citoyens Maillard, et Mottiffas Gou
ffrettes ont dans la Somme de vingt ans, six mois
moins une Louve pleine de quatre ans, de l'année de l'an
dans les bois de lad. Commune d'Hallemont age d'environ
deux ans lequel avoit déjà crû. Des grands rayons
tant dans cette Commune que dans celle d'Hallemont
qu'on, Grand Nombre de bestiaux tel que Moutons, Chèvres
de Culture et autres, avoient été saisis, que dans
Le mois de brumaire dernier, il se fit dans la Commune
de forest, Commune de B. Canton, un tel Dommage
sur les Corps Morts qu'on y avoit fait voir la ville qu'on
il étoit tellement dévasté; par les suites de ces rayons
que l'arbre de son bois de son destruction il en
resteroit peu pour se multiplier sur les lieux de la
de Mouron, traqué avec la Croche de son frêle, il lui
Mit le pied sur la gorge et l'étroupe, Les susdites
M^{rs} de représent, et la tête et jointe au goret
Suffit de quoi j'ai délivré le présent Certificat
Conformément à l'art. 4 de la loi du 17 Mars
de l'an pour servir et valloir Ce qui de raison
d'Hallemont le vingt deuxième jour de l'an
Républicain. DENEUX

A LIMEUX, le 7 avril 1799, (18 germinal An VII), M. Charles CAILLERET, percepteur du village, tue une louve pleine âgée de trois ans au bois de Blangielle. L'adjoint au maire, M.

DUFOSSE, réclame une prime de 50f pour cette destruction. Il donne des détails sur la mort de la bête :

« D'une taille fort honnête, la louve fut frappée à l'épaule droite de 10 ou 11 biscailens dont trois lui avait percé le cœur. Très connue dans notre arrondissement pour ses brigandages dont voilà quelques détails : à LIERCOURT, elle a étranglé onze moutons, à FRUCOURT trois vaches étaient perdues si le particulier ne s'était éveillé, les paroies et les solins étaient démolis ; dans la commune de LIMEUX même, il n'y a point de bergeries où elle n'ait fait quelques brèches : témoin est le berger de la dite commune de LIMEUX à qui elle a enlevé un mouton malgré ses résistances. Après avoir constaté la mort de cet animal, son âge et son sexe, il fut débilité et ouvert en présence de nous, agent et adjoint, et avons trouvé qu'elle était pleine de trois petits.....etc.

A FONTAINE, le 9 mars 1801 (18 ventôse An IX), un garde de bois de Fontaine, M. Antoine BOUTILLIER tue un loup. Le maire de Fontaine, M. Jean-Baptiste DONNE, raconte dans le certificat qu'il délivre pour la prime, les circonstances détaillées de la mort du loup.

« Au 18^e jour de Ventose l'An 9^e de la république française, sur les 3 heures de relevé, s'est présenté Antoine BOUTEILLER, garde du bois de la citoyenne GAILLARD BOENCOURT lequel nous a dit que le 17 courant (le 8 mars) il a été prévenu par le berger du dit FONTAINE qu'il s'était présenté un loup près les moutons qu'il faisait paître vers deux heures de relevé, que le dit loup était entré dans le bois nommé le Grand Bois, par cet indice le citoyen BOUTEILLER garde de bois accompagné des citoyens DEMACHY et GOSSELIN, tous habitants dudit FONTAINE, avec nombre d'enfans se sont portés au dit bois, et les tireurs s'étant placés après les premiers cris des enfans, deux loups se sont montrés, l'un ayant échappé, le second a été atteint de deux balles par le citoyen Isidor DEMACHY (près de l'anus), le loup, après être tombé s'est relevé et a pris le chemin du Bois d'Hallancourt sur l'espoir de retrouver le loup blaisé, fondé sur la quantité de sang qu'il avait répandu en se sauvant là étant après avoir chassé viron une demy heur avec le citoyen BERTOU, garde de bois d'Hallancourt pendant que le susdit était allé chercher ses chiens, le chien du dit BOUTEILLER a donné connaissance du dit loup, ce qui a déterminé le dit BOUTEILLER à suivre son chien et ayant aperçu le dit loup, il luy avait laché les deux coups de fusil dont le loup a succombé. Le dit loup rapporté chez le citoyen DEMACHY, nous nous y sommes transportés pour vérifier le contenu de la déclaration du dit BOUTEILLER, nous avons trouvé qu'il avait été atteint de deux balles (près de l'anus) la cuisse gauche très enflée et des chevrotines au ventre du loup (qui est male) nous a paru être de l'âge de 5 à 6 ans par la couleur du poil tirant sur le gris.

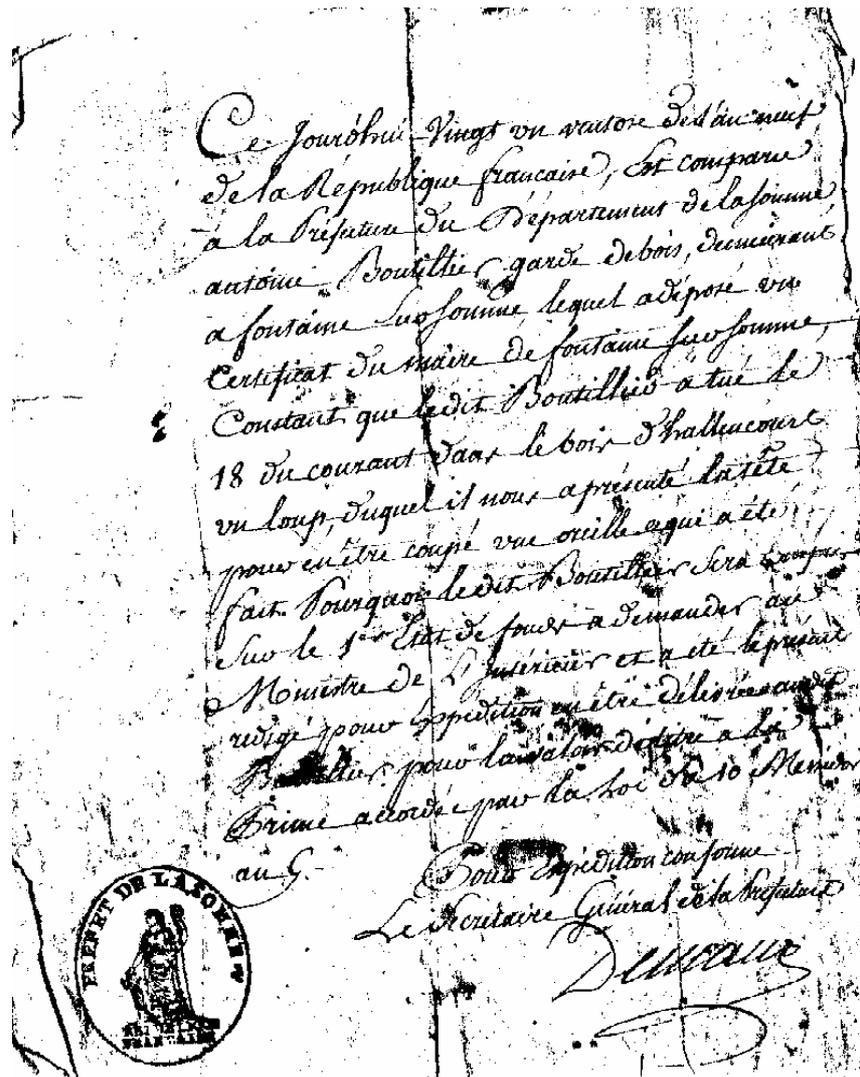
Nous étant retiré, nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir que de raison.

A FONTAINE-SUR-SOMME : les dit jour, mois et an que dessus.

Signé : J.B. DONNE, Maire. »

La tête du fauve fut présentée le 21 ventôse (12 mars) à la préfecture, pour enregistrement de la demande de prime, par le dit BOUTILLIER (ou BOUTEILLER, le nom est écrit de deux façons).

Page suivante, fac-similé du certificat établi par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme.



A SOREL EN VIMEU, le 10 juin 1801, (21 prairial An XI), une louve et deux de ses louveteaux, « de la force d'un lapin » sont tués par Jean-Baptiste SUEUR, garde de bois, aidé de plusieurs autres citoyens de cette commune.

Le Maire du lieu, M. DELAMOTTE, précise « qu'il était urgent de parvenir de mettre fin à la destruction de cette animal qui, depuis deux mois avait crevé quatre à cinq bergeries, étranglé les moutons dans plusieurs communes des environs. »

A SOREL EN VIMEU, le 11 juin 1801, (22 prairial An IX), un louveteau est encore tué. Il s'agit sans doute d'un jeune de la même portée. Un autre est capturé vivant au même lieu, « dans un petit bois de la commune » par les citoyens Louis BERTOUX et Riquier BARBIER de SOREL. Le Sous-Préfet d'ABBEVILLE, M. DUMONT, atteste sous le certificat du maire que l'un des louveteaux a été remis au citoyen GORET, pharmacien, pour être empaillé, « et être placé au cabinet d'histoire naturelle », la tête du second fut présentée pour la prime.

A SOREL EN VIMEU, le 20 juin 1801 (1^{er} messidor An IX), un louveteau est encore tué dans le bois du citoyen DELAFONTAINE (Il s'agit de Jean-Marie DE LA FONTAINE, comte de VERTON, ancien seigneur et châtelain du lieu) par Jean-Baptiste SUEUR, garde de bois.

Les bois de SOREL sont vraiment des repaires à loups puisque depuis le 6 juin, une louve et cinq louveteaux y ont déjà été tués. Le mâle ne survécut pas bien longtemps à sa femelle et à sa

nichée. Le 24 juin 1801, un vieux loup est tué dans un petit bois de SOREL par Joseph NOBLESSE, un cultivateur du village.

« *C'est le septième, tant vieux loups que petits qui ont été détruits depuis deux décades dans le même bois* » écrit le maire dans son certificat.

On ne trouve plus trace de destruction de loup dans le canton.

En novembre 1857, le bruit court qu'une louve a été aperçue dans les environs de SOREL EN VIMEU. Une battue est organisée par les paysans. Par chance, ils se rendirent compte à temps que le fauve poursuivi n'était autre que la chienne d'un berger voisin ! (« *qui pouvait passer pour une louve pleine* »).

« **Histoire relatée dans le PILOTE DE LA SOMME du 28 novembre 1857.** »

En février 1858, un animal ayant « *le poil fauve, assez haut sur jambes, l'oreille courte, la tête carrée et le museau allongé* » est pris en chasse par les habitants d'ALLERY, armés de fusils et de fourches. La bête « *est tuée, écorchée, sa peau apportée en grande pompe au village, exposée et mise en vente* ».

Quelques jours plus tard, un villageois voisin vint en quête de renseignements à propos de son chien disparu. On lui montra la peau de l'animal qui, au plus grand ridicule des chasseurs, et à la plus grande peine de son maître, n'était pas un loup...

« **Histoire parue dans le PILOTE DE LA SOMME le 28 février 1858.** »

Cette présence des loups dans notre région se retrouve encore dans le nom de certains lieux-dits : ex : Le CHAMP DU LOUP à SOREL EN VIMEU, la FOSSE AUX LOUPS à PONT-REMY et à EAUCOURT-SUR-SOMME.

VAUX MARQUENNEVILLE :

1- Un déserteur sauvé :

Un jour, au début de la guerre, trois soldats allemands déserteurs s'évadent du lieu où ils étaient emprisonnés à Cerisy-Buleux. Deux sont repris à Neuville-au-Bois, le troisième, un alsacien enrôlé de force dans l'armée allemande, réussit à semer ses poursuivants, traversant les champs et les bois, parvient de nuit dans un bâtiment de la ferme de Clovis Boutroy, au bout de Vaux.

L'évadé étant recherché par les Allemands est caché au fond d'un énorme tas de blé ; Ceux-ci en fouillant la grange, marcheront sur lui, mais ne le trouveront pas.

Quelques jours plus tard, ayant repris des forces, et rhabillé avec des vêtements à Serge Boutroy d'ailleurs quittera Vaux-Marquenneville.

Avec l'aide de la Résistance, il atteindra l'Espagne, puis l'Afrique. Il débarquera en France avec l'Armée de Delattre de Tassigny.

Clovis Boutroy a reçu une lettre de cette homme, qui rentré dans son Alsace natale, le remerciait chaleureusement.

Cette homme s'appelait Girolz ou quelque chose comme ça ...il y a plus de cinquante ans de cela...et la mémoire...

Histoire racontée par Serge Boutroy

2- Les chandeliers réquisitionnés :

Un jour de fête à Vaux, dans les années 50, il y avait bal dans une grange, et faute de lumière pour pouvoir danser le soir, les fêtards allèrent chercher les chandeliers de l'église pour y voir plus clair.

Histoire racontée par Mme Mérelle

3- Destruction de la rampe de lancement de Marquenneville :



Un jour une Traction-avant arrive à Marquenneville à l'état major allemand.

A première vue ce sont des Allemands, ils demandent les plans des infrastructures et s'en vont aussitôt. C'est alors que les Allemands se rendent compte qu'ils se sont fait avoir.

Ils ne se sont pas trompés car quelques jours plus tard deux avions anglais arrivent, l'un pose une bombe sur la rampe de lancement qui explose un instant après et l'autre avion ne sachant que faire de sa bombe alla la déposer loin

derrière la maison de Marceau Bellegeule, elle n'explosera même pas.

Histoire racontée par Christian Bellegeule

4- Une simulation d'enterrement :

Mr Hochart, dans sa maison de la « Montagne » ayant fabriqué lui même son cercueil en chêne massif, voulu l'essayer. Comme de bien entendu deux enfants du village vinrent assister à la démonstration, parmi eux Paul Boutroy qui nous raconte cette histoire. Ledit Hochart étant entré dans son cercueil, les spectateurs fermèrent le cercueil, en posant le couvercle avec bien du mal, vu le poids ; mais au moment de rouvrir le cercueil, plus moyen d'enlever le couvercle, celui-ci était trop lourd pour les deux gamins, et le bonhomme Hochard tempêtait, ne pouvant pas bouger, car il avait les bras coincés. Bien sûr l'histoire finit bien.

Racontée par Paul Boutroy

5- Une De Riencourt fondatrice :

Une fille du comte François Ferdinand De Riencourt, dernier seigneur de Vaux, Tilloloy, Arleux, et autres lieux, est à l'origine de la Congrégation du « Sacré-Cœur » en Angleterre.

Née le 16 Novembre 1789 à Amiens, Alexandrine Jeanne Marie de Riencourt vécut à Vaux jusqu'au décès de son père en 1800.

En 1818 elle entre au Sacré-Cœur à Amiens, prononce ses Vœux le 4 Mai 1821 à Paris.

Et c'est en 1842 qu'elle fonde la Congrégation du Sacré-Cœur en Angleterre.

En 1858 on la retrouve à Bordeaux, Maîtresse générale des orphelins. A partir de 1862 elle vit en Alsace, à Kientzheim, où elle décédera le 12 Mai 1872.

WIRY AU MONT

Ech poéyi à queu d'serp :

Roland Dumont, alors correspondant local d'un journal du Vimeu, présenta en septembre et octobre 1998, l'origine de ce blason affublé en 1886 au village de Wiry au Mont. Nous reproduisons uniquement la complainte, écrite à ce sujet sur l'air Béranger à l'académie – Te souviens-tu ? ou la valse des adieux

*1) Écoutez tous, le récit lamentable
d'un double crime à vous faire frémir.
De ce forfait, hélas ! Épouvantable,
Wiry au Mont garde le souvenir.*

*Un assassin plein de fureurs infâmes,
dans une ferme, à la nuit s'est glissé.
Il a tué deux malheureuses femmes ;
C'est par le vol qu'il avait commencé (bis).*

2) *Dans le village existait une veuve,
digne d'estime, ayant quatre-vingts ans.
Sa fille, aussi, succomba dans l'épreuve.
Le meurtrier avait vingt-cinq printemps.
La noire nuit s'étendait sur la terre.
Jacques-Émile, un enfant naturel,
dans le logis pénètre avec mystère
pour accomplir son projet criminel (bis)*

3) *Depuis longtemps, il méditait ces crimes.
Il entre avec une serpe à la main.
Avec cette arme il a fait deux victimes,
sans hésiter, en son cœur inhumain.*

*Le voyez-vous se cacher dans l'étable ?
Il attend là, sans le moindre remords ;
Il va frapper de sa serpe effroyable,
Et sans pitié, jacques commet deux morts
(bis)*

4) *La pauvre veuve et ses graves blessures,
trois au visage et quatre sur les mains,
meubles tâchés, vous étiez traces sûres,
son sang aurait inondé les chemins.
De seize coups sa fille était frappée,
qui pourrait croire un semblable attentat ?
Elle gisait, victime inanimée
de cet horrible et sombre assassinat (bis).*

5) *Moralité :*
*Wiry au Mont sur ces deux trépas pleure ;
chaque habitant a suivi leur cercueil
jusqu'à la triste et dernière demeure.
Dormez en paix : nous portons votre deuil.
Mais la justice a trouvé le coupable,
Et pour l'exemple, elle a vengé leur sort.
Du châtement faisant l'œuvre équitable,
Prend l'assassin et le condamne à mort.*

Roland Dumont ajoute : « *Ce crime immonde, terrible, qui fit grand bruit à l'époque, avait marqué les habitants du charmant petit village du canton d'Hallencourt. Les habitants furent longtemps marqués par ce douloureux événement dont le procès fut largement suivi et commenté par la presse d'alors. Le criminel qui fut emmené à pied vers la brigade d'Hallencourt, fut copieusement hué, et nombreux furent ceux qui lui lancèrent des pierres sur son parcours, alors qu'il était encadré par des gendarmes à pied. Aujourd'hui encore, c'est avec une certaine émotion que l'on évoque cette période.* »

Jacques fut condamné à la peine de mort. L'exécution eut lieu sur l'une des places publiques d'Amiens. L'accusé aurait entendu la sentence sans sourciller.